

VISIO - Décider sans risque : sécuriser ses prises de décision publiques

En Visio-conférence

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

ADIAJ Formation est agréé pour la formation des élus locaux par décision du 18 février 2026, après avis du CNFEL, pour une durée de deux ans renouvelable.

La formation peut être prise en charge par la collectivité ou mobilisée individuellement par chaque élu via son DIFE sur "Mon compte élu".

Objectifs

- Identifier les zones de vigilance lors des délibérations et arbitrages
- Analyser les impacts juridiques et éthiques des décisions
- Adopter les bonnes pratiques pour sécuriser les procédures
- Utiliser les outils disponibles pour anticiper les contentieux



Public Visé

Maires, adjoints, conseillers municipaux, présidents de commissions



Pré Requis

Etre élu local nouvellement élu ou changeant de responsabilités

Objectifs pédagogiques

Identifier les zones de vigilance lors des délibérations et arbitrages
Analyser les impacts juridiques et éthiques des décisions
Adopter les bonnes pratiques pour sécuriser les procédures
Utiliser les outils disponibles pour anticiper les contentieux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Jeux de rôle, décryptage de cas locaux, support pratique clé-en-main
- Support pédagogique numérique remis aux participants, via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque demie journée est séquencée en 2 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

- **1. Les risques liés à la prise de décision**
- Subventions, marchés publics, urbanisme, attribution de locaux
- **2. La transparence de l'action publique**
- Obligations d'information, accès aux documents, traçabilité
- **3. Sécuriser la procédure**
- Préparer les délibérations, informer le conseil, consulter les bons acteurs
- **4. Outils d'aide à la décision**
- Guides pratiques, modèles de délibérations, checklists

Qualification Intervenant.e.s

Un expert de la décision publique sécurisée.

Formation animée par un professionnel expérimenté du secteur public, spécialiste de la sécurisation juridique et opérationnelle des décisions.

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Association pour le Développement de l'Information Administrative & Juridique
3, Rue Henri Poincaré - 75 020 PARIS - Tél.: 01.53.39.14.14 - Contact mail : adiaj@adiaj.org - www.adiaj.org
N° Siret 380 426 353 00039 - N° APE 8559A

Il apporte une approche claire, pragmatique et fondée sur des cas réels pour aider élus et agents à décider en toute confiance.

Cette formation permettra d'éviter les contentieux en intégrant systématiquement la dimension juridique et éthique dans les arbitrages. Elle professionnalisera la pratique décisionnelle des élus, garantissant leur sérénité dans l'exercice du mandat.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

 Durée	Effectif	 Tarifs (net de taxes)
3.00 Heures 0.5 Jour	De 3 à 15 Personnes	Inter (Par personne) : 240.00

 Contactez-nous !	Julien LAUDAT Responsable Développement & Coordination péda	Tél. : 0153391424 Mail : julien.laudat@adiaj.org
--	---	---